



Se réapproprier la Gestion de l'eau À Auch

L'avenir de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement va se jouer au prochain conseil municipal qui aura lieu le 4 juillet.

L'eau, bien commun de l'humanité, doit-elle être gérée par le privé ou en régie municipale sous le contrôle des salariés et des usagers ?

C'est une question de volonté politique !

Ce dossier comporte plusieurs éléments qui nous « laissent sur notre soif ».

Les eaux troubles à Auch :

Un audit qui n'est pas divulgué :

Alors que nous l'avons demandé depuis longtemps, nous n'avons toujours pas eu connaissance du contenu de l'audit demandé par la mairie et réalisé en 2010. Non seulement ce rapport doit être public, mais le cahier des charges de l'audit et de l'appel d'offre concernant l'eau à Auch doivent l'être également.

En effet, c'est en rendant ces informations publiques que chacun (organisations politiques, syndicales, associatives, salariés, usagers...) pourra se faire une idée des enjeux de la gestion de l'eau auscitaine et donc donner son avis.

Il est quand même très surprenant que tous les conseillers municipaux n'avaient pas, il y a quelques semaines, pris ou eu connaissance au moins du rapport de l'audit.

Dans ce contexte, on peut se demander comment les conseillers municipaux pourront réellement s'exprimer et voter sur cette question avec le recul nécessaire ?

Par ailleurs, la société civile n'est pas associée au débat car elle n'a pas accès aux dossiers.

Pas étonnant qu'un élu de la mairie dise publiquement à ce propos, le 14 juin lors de la remise des pétitions (de l'association Eauch Bien Commun) « C'est cela la démocratie représentative, les élus vous représentent ils travaillent sur les dossiers et ensuite ils font les choix qu'ils estiment le plus juste pour les administrés »

Des choix qui semblent déjà fait :

Ce que nous divulguons depuis plusieurs semaines se confirme aujourd'hui un peu plus. A savoir que la mairie donnera la gestion de l'assainissement à la SAUR et laissera l'eau potable à Véolia !

Si c'est le cas, alors comment ce choix a-t-il été fait ? Par qui ? Sur quels critères ? Sous quel contrôle ?

En 2012 ça change.

Alors qu'il était possible de se donner les moyens de re-municipaliser en 2012, le conseil municipal risque fortement de laisser la gestion de l'eau au privé !

Pourtant ce n'est plus à démontrer : la gestion de l'eau par le privé l'est avant tout pour générer des profits et engraisser des actionnaires... au détriment des usagers.

Certes, il est à parier qu'en 2012 le prix de l'eau va diminuer d'environ 20%. Mais laisser la gestion de l'eau au privé alors que du jour au lendemain ils diminuent leurs prix (et ceci se fait nationalement quel que soit la société privée qui gère l'eau auparavant) revient à dire : vous avez fait des marges abusives pendant des années, en 2012 vous en faites moins, tout va bien. Circulez, y'a rien à voir

Ce que peuvent exiger du conseil municipal les salariés et les usagers :

Coté salariés :

Pour les salariés, la re-négociation de contrat risque d'entraîner une détérioration de leurs conditions de travail et de leurs revenus.

En fonction de l'entreprise qui reprendra la gestion de l'eau, il est possible que pour le même travail l'entreprise fasse appel à moins de salariés les obligeant du coup à augmenter la cadence.

De plus, si la municipalité choisit de donner la gestion de l'eau à deux entreprises différentes, cela désstructurera l'entité de gestion de l'eau qui va du captage de l'eau brute au traitement des eaux usées.

Enfin, sur la question du revenu des salariés, il y a un risque réel qu'au bout de 18 mois les salariés voient leurs revenus diminuer. En effet, dans le cadre légal, les entreprises (ou la municipalité) qui reprennent un contrat sont tenues de rémunérer les salariés avec les mêmes revenus qu'avant la signature du contrat. Mais au bout de 18 mois ce n'est plus obligatoire.

Aussi les groupes politiques qui siègent au conseil municipal ne doivent pas prendre de décision qui pourrait porter préjudice aux salariés.

De plus la gestion de l'eau doit passer sous contrôle, entre autre, des salariés.

Coté usagers :

Etant donné que la municipalité finance la plus part des structures pour l'eau potable et l'assainissement (station de traitement d'eau potable, STEP...) et qu'elle le fait avec l'argent du contribuable, il est normal que les usagers aient le droit de décider à qui on donne la gestion de l'eau!

Les usagers doivent pouvoir avoir accès aux différents dossiers sur cette question.

La remunicipalisation doit être votée afin d'avoir une gestion publique de l'eau offrant plus de transparence et des prix pouvant progressivement diminuer.

NOUS DEVONS EXIGER QUE LES DIFFÉRENTS GROUPES POLITIQUES? SIÉGEANT AU CONSEIL MUNICIPAL? VOTENT POUR LA REMUNICIPALISATION DE L'EAU.

- Si le conseil municipal refuse de voter la remunicipalisation de l'eau, il faudra en analyser les causes. La municipalité s'y est-elle prise trop tard ? Pourquoi les usagers n'ont-ils pas été associés à la décision ? Le cahier des charges de l'audit était-il suffisant ? Y a-t-il eu une réelle volonté d'envisager la remunicipalisation ou cela relevait-il d'une simple posture ? Pourquoi ?...)
- Pour le vote du budget 2012 de la municipalité, chaque groupe politique devra prendre ses responsabilités en fonction de cette question cruciale qu'est l'eau.

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE, ON PEUT SE RÉAPPROPRIER L'EAU.

Interpellons le maire et les conseillers municipaux de tous partis en expliquant notre position.

Pour ce qui est du NPA, nous ferons tout pour que le service de l'eau à Auch revienne dans son intégralité entre les mains de la municipalité, sous le contrôle des usagers et des travailleurs du secteur. Nous œuvrerons à une mobilisation des Auscitains la plus large possible.

RASSEMBLEMENT LE 4 JUILLET A 20H DEVANT LA MAIRIE D'AUCH

**-LE CONSEIL MUNICIPAL DOIT STATUER SUR LA
REMUNICIPALISATION (OU NON) DE L'EAU A AUCH-**

POSSIBILITE POUR LES CITOYENS D'ASSISTER AU CONSEIL MUNICIPAL

***REFUSONS DE PRENDRE UNE DOUCHE FROIDE
EXIGEONS LA REMUNICIPALISATION DE L'EAU***